

SEANCE DU 19 Juin 2019

Président : Gérard PAULIN

Secrétaire : Richard IELSCH

Présents : Tous, sauf : J-Marie DUBOZ, excusé

TRAVAUX :

RUE DE CHAMPAGNOLE : Les travaux seront réalisés **en 3 tranches**, car le coût global représente un montant **TTC de 876 848.01 €**, qui se répartit ainsi :

- 1^{ère} tranche en 2019 : **TTC 341 919.65 €**
- Tranche conditionnelle 1 : **TTC 289 318.67 €**
- Tranche conditionnelle 2 : **TTC 245 609.69 €**

Pour 2019, le montant des frais pris en charge par le Conseil Départemental, dans le cadre de l'OPSA, s'élève à 90 262 € auquel s'ajoute une subvention du projet C@P25 de 54 507 €, **soit un total de 144 769 €.**

Il restera à la charge de la commune : 168 196,84 € TTC.

Les travaux démarreront en juillet avec l'entreprise **COLAS Nord-Est.**

Les particuliers, désireux d'engranger leur cour, pourront se faire connaître en mairie qui transmettra leur demande à l'entreprise COLAS Nord-Est.

EMPRUNTS :

Avec la crise des scolytes, la commune n'a pas vendu de bois depuis 1 an. Les ressources habituelles des ventes manquent à notre trésorerie. Nous devons assurer la réalisation de nos investissements sur la Rue de Champagnole en recourant à l'emprunt. Après avoir consulté plusieurs banques, le conseil a retenu l'offre du Crédit Agricole qui nous a fait les conditions suivantes :

Montant : **200 000 €** - **Durée : 15 ans** – **Taux fixe de 1.16%**,

soit une échéance trimestrielle de : 3 636.56 € et des frais de dossier de 150 €.

Le conseil valide cette proposition du Crédit Agricole.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU » A LA CFD AU 1^{er} Janvier 2020 :

La loi Notre du 7 Août 2015 prévoyait le transfert obligatoire des compétences « Eau et Assainissement » aux Communautés de communes au plus tard le 1^{er} Janvier 2020 et la disparition des Syndicats « Eau et Assainissement », notamment les syndicats situés sur

une seule communauté de communes, comme celui de Vau-les-Aigues qui gère la production, la distribution et le transport pour 6 communes de la CFD, dont Boujailles.

La question à répondre est de donner notre accord ou pas au transfert de l'eau à la CFD au 1^{er} Janvier 2020 ou en 2026 seulement.

Les échanges entre nous ont été pertinents : les uns estimant que certaines communes autonomes ont des réseaux défectueux qui nécessiteront des travaux importants à la charge de tous les habitants de la CFD, les autres que le prix de l'eau restera, malgré tout, à un prix acceptable.

Ensuite, en raison de l'évolution du climat, il faut penser à la sécurisation de l'approvisionnement en eau pour toutes les communes de la CFD par des interconnexions entre les différentes sources de notre territoire, ce qui nécessitera des investissements structurants, mais indispensables.

Au terme du débat, le conseil choisit le transfert de l'eau dès le 1^{er} Janvier 2020.

L'ASSAINISSEMENT sera, automatiquement, transféré à la CFD le 1^{er} Janvier 2020, car la Communauté assure le traitement des eaux usées avec la Station d'Épuration (STEP) de la Rivière

PLUi: Projet d'Aménagement, d'Équipement et de Développement Durable (PADD) :

Le PADD répond à plusieurs objectifs :

- Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Il arrête les orientations générales concernant, l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la CFD.

Après un échange fructueux avec le conseil, ces orientations sont validées par le conseil.

VENTE DES BAINS-DOUCHES :

La vente de ce bâtiment, décidée lors du conseil du 8 avril 2019, a été confiée à l'Agence immobilière « ELFI » par mandat de vente exclusive signé par le Maire le 28/05/2019, pour un montant de 69 000 €, honoraires Agence inclus, soit un prix net pour la commune de 63 595 €.

L'Agence nous a présenté une offre d'achat, ferme et irrévocable, signée du futur acquéreur, le 14/06/2019, pour le prix de 69 000 €.

Le conseil donne son accord sur l'offre faite par le futur acquéreur au prix de 69 000 € et charge le Maire de signer les documents relatifs à cette vente.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Tirage au sort de Jurés d'assises 2020 :** Suite au tirage au sort effectué publiquement à la Mairie de Frasne le 17 Juin 2019, le tirage au sort a désigné en notre commune : **Mme Marie-Laure BÔLE.**
Ce tirage constitue un stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés ; la liste définitive sera établie dans les conditions prévues à l'article 262 du Code de procédure pénale.

- **Routes Départementales : 80 ou 90 Km/h ?**
La Présidente du Conseil Départemental, par lettre du 12 juin 2019, demande aux Maires de lui faire part de nos propositions globales ou spécifiques sur les routes départementales à limiter à 80 ou 90 km/h.
Le conseil souhaite le retour à 90 km/h, sur les routes départementales 9, 49 et 473.

- **Dépôts de déchets près de « la Cameline » et du « Creux du Scay » :**
La Commission de Protection des Eaux a constaté des dépôts de matériaux de chantier solides mais aussi de liquides douteux près du lieu-dit de « **La Cameline** » et du côté du « **Creux du Scay** » des matériaux agricoles en décomposition.
Or, **ces 2 dépôts** sont en relation avec la source karstique de la Roche qui alimentent en eau Villers S/s Chalamont.
La commune de Boujailles n'est pas propriétaire de ces terrains.
Une lettre sera envoyée aux propriétaires des terrains concernés, en leur qualité de détenteurs de déchets, pour qu'ils prennent les mesures indispensables à la sécurisation des nappes phréatiques et à faire cesser ces dépôts sauvages, avec, si besoin, le concours de la commune.

- **INAUGURATION de l'Agence Postale Communale :**
Pour faire connaître l'engagement de La Poste pour maintenir sa présence dans nos communes rurales et accueillir dignement ses clients, nous organiserons une inauguration **le 19 Juillet 2019** pour l'aide financière apportée à la commune pour les travaux réalisés par nos entreprises locales dans les bureaux de la Mairie.

La séance est levée à 23h

Le Maire